Réf. Farde e-Assemblées : 2613082

N° OJ : 163

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Culture et Tourisme.- Subsides à plusieurs associations.- Montant total : 50.250,00 EUR

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202, 76210/33202, et 77210/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides pour un montant total de 50.250,00 EUR réparti comme suit à l'attention des associations suivantes:

* à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2024 :
1) 25.000,00 EUR à l'asbl "Sablon, Quartier des Arts et du Commerce" pour l'organisation de l'événement "Les Nocturnes du Sablon" 2024;

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024 :
2) 4.500,00 EUR à l'asbl "Iris Noir Bruxelles" pour l'organisation du "Salon Iris Noir" 2024;
3) 750,00 EUR à l'asbl "Casal Catala de Brussel'les - Mannekes de Brussel'les" pour l'événement "Castells : journée de pyramides humaines à Bruxelles";

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 :
4) 20.000,00 EUR à l'asbl "Skinfama" pour l'organisation de l'événement "DiversCity 2024".

Annexes :